



Comité Syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE

LUNDI 16 JANVIER 2017 à 17 H 30

Le Comité Syndical, dûment convoqué par M. LAPORTE, Président, s'est réuni au SIRTOM de BRIVE.

Nombre de membres en exercice : 150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix
Présents : 92
Votants : 90 x 1 voix + 2 x 6 voix = 102
Pouvoirs : 1 x 1 voix + 1 x 6 voix

ORDRE DU JOUR

- 1 – TIEOM - Vote du taux d'incitation
- 2 – Vote du coût au litre de la redevance spéciale pour 2017
- 3 – Budget exercice 2016 : Décision modificative n° 2
- 4 – Modification des statuts du SIRTOM
- 5 – Modification des statuts du SYTTOM 19
- 6 – Indemnité pour travail de nuit
- 7 – Mise en sécurité des déchèteries
- 8 - Questions diverses



OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président ouvre la séance à 17 h 30, remercie les personnes présentes et excuse les délégués n'ayant pu être présents, et présente tous ses vœux pour cette nouvelle année.



1 – VOTE DU TAUX D'INCITATION

Monsieur LAPORTE remercie les communautés de communes ainsi que l'agglomération de BRIVE pour leur accueil lors des réunions qui ont été organisées pour présenter le taux d'incitation 2017. Les membres du comité syndical sont informés que des réunions de proximité dans chaque canton seront mises en place sur le territoire du SIRTOM tous les ans.

Il donne les informations suivantes :

- le fichier d'appel de la DGFIP (Bercy) est en cours d'actualisation avec les montants de part incitative pour les avertissements 2017.
- en 2016 30 000 T de déchets d'ordures ménagères ont été collectés, ce qui équivaut à 193kg/an/habitant, l'objectif étant de 150 kg/an/habitant dans les années à venir.
- Depuis 2012 le budget et le coût par habitant sont stabilisés. Pour rappel, le coût moyen en France est de 99.00 €/habitant (84.85 € pour le SIRTOM de BRIVE depuis 2012).
- le Budget primitif est équilibré et recouvré grâce à la taxe.
- les litres collectés en 2015 étaient de 276 millions, 287 millions en 2016.

Monsieur LAPORTE illustre ces propos en prenant l'exemple de deux foyers en TEOM et en redevance. La redevance est un choix politique puisque elle n'est plus basée sur le patrimoine mais sur le nombre de personnes vivant au foyer, le but étant de trier plus pour baisser sa cotisation.

Il faut concilier solidarité et responsabilité et passer d'un raisonnement fondé de l'égalité vers l'équité. Trouver un équilibre social reste la marque du SIRTOM. Les volets économique et environnemental doivent être présents dans toutes nos actions.

La présente délibération est approuvée par 97 voix pour – 6 contre - 6 abstentions

2 – VOTE DU COUT AU LITRE POUR LA REDEVANCE SPECIALE 2017

Le prix au litre pour la redevance spéciale sera de 0.025 € contre 0.0235 € en 2016. Le volume est de 20 millions de litres. Les 287 millions de litres indiqués ci-dessus ne concernent que les ménages. Une harmonisation progressive avec le prix au litre des ménages sera mise en place.

Monsieur Philippe Tillet délégué de la commune de Jugeals Nazareth expose son sentiment d'injustice envers les foyers modestes et craint que l'augmentation du taux soit contreproductive en entraînant plus d'incivilités et de dépôts sauvages.

Le geste de tri doit devenir un réflexe et l'incitativité doit être de plus en plus importante. Le taux de 35 % a été proposé à l'unanimité par le Bureau du SIRTOM.

Monsieur LAPORTE précise que les bases foncières subiront une faible (+0.004%) augmentation cette année sauf pour les locaux professionnels (sur la révision).

En réponse à un délégué, il précise qu'il n'y a pas d'exonération. Un foyer non soumis à l'impôt foncier est imposable à la TIEOM, et les bâtiments publics, écoles...le sont par la redevance communale.

La présente délibération est approuvée par 97 voix pour – 6 contre - 6 abstentions



3 – BUDGET PRIMITIF 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il s'agit de réajustement notamment sur le personnel suite à des remplacements d'agents malades.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



4 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIRTOM

Pour faire suite aux divers regroupements de communautés de communes il convient de modifier nos statuts..

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.





5 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYTTOM

Monsieur LAPORTE indique qu'à présent tous les secteurs géographiques du SIRTOM sont représentés.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



6 – INDEMNITE POUR TRAVAIL DE NUIT

Cette délibération est indispensable pour verser les indemnités de travail de nuit au personnel.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



7 – MISE EN SECURITE DES DECHETERIES

Un accident sérieux et bien regrettable a eu lieu sur la déchèterie de MALEMORT. Il convient de faire au plus tôt des mises aux normes, notamment en matière de sécurité - barrières, signalisation.

Dans un premier temps certains travaux vont être programmés. Le plan qui avait été présenté lors du dernier comité syndical reprend l'ensemble des préconisations qui seront réalisées selon les possibilités budgétaires.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



8 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses



L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 19 H 00.
